

## ARRETE N°153/2025

### **PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX AU GRADE D'ANIMATEUR PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**En application de l'article 6 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié**

Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. du Tarn,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.413-6, L.523-1 et L.523-5,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emplois de fonctionnaires de Catégorie B, et notamment son article 9,
- Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux, et notamment son article 6,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n°209-2020 du 29 décembre 2020 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Considérant que le collège des représentants des employeurs a été consulté le 24 juin 2025,
- Considérant que 7 nominations enregistrées et 1 en reste de nombre de nominations dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux ouvrent droit, à raison de 1 pour 2, à 4 postes d'animateur au titre de la présente promotion interne dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,
- Considérant que 4 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude dressée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur par voie de promotion interne :**

- Madame CHASSEFEYRE Sabine, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Madame DAX Maryse née VIDAL, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Madame HUC Vanessa, 1<sup>ère</sup> inscription,
- Monsieur MOUTOU Florent, 1<sup>ère</sup> inscription.

**Article 2 :** Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet du Tarn, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.



Fait à Albi, le 24 juin 2025  
Le Président,

Sylvian CALS

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

